

# L'ÉQUIPE : « Trilport, cap vers l'avenir »

## Informations : Eau et Assainissement

### Changement de prestataire pour la fourniture de l'eau, à partir du 1er janvier 2025.

#### **Le contexte :**

De nombreux habitants de Trilport et des communes de la CAPM expriment leur inquiétude quant à l'évolution de leurs factures d'eau. En effet, à la suite d'un appel d'offres, la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (CAPM) a mis fin au contrat avec Veolia à la fin de l'année 2024. À compter du 1er janvier 2025, c'est la société SAUR qui assure la gestion de l'eau et de l'assainissement pour les usagers du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux.

Que vous soyez Trilportais ou résidents des communes environnantes, vous avez été nombreux à me contacter et à manifester vos inquiétudes sur les réseaux sociaux constatant le manque de communication de la mairie de Trilport sur ce sujet très important. J'ai donc pris l'initiative de fixer un rendez-vous le lundi 16 juin 2025 avec les personnes en charge de ces sujets à la CAPM afin de pouvoir vous faire part des éléments qui m'ont été transmis.

**Il est important de préciser que le Maire de Trilport connaît depuis bien plus longtemps que nous les éléments du dossier et sans doute davantage en tant que Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux. A ce sujet, un article avait été effectué par la mairie de Trilport dans le Gingko 45 de janvier 2025.**

Il précisait « Le changement de délégataire n'entraîne aucune modification ni perturbation, que ce soit en termes de qualité de l'eau, de fonctionnement du service ou de continuité de la distribution ». Aucune allusion à l'augmentation des factures pour les concitoyens bien qu'elle fût forcément connue dans le cadre de l'étude réalisée dans le choix du nouveau prestataire...

Jusqu'en 2024, la gestion de l'eau sur le territoire était morcelée entre plusieurs opérateurs (Suez, Veolia, Saur) selon les communes, Cette hétérogénéité entraînait des disparités tarifaires importantes. Par ailleurs, certains contrats arrivaient également à échéance.

Afin de rationaliser la gestion et d'harmoniser les niveaux de service, la CAPM a lancé un appel d'offres pour une Délégation de Service Public (DSP) unique, avec un cahier des charges précis.

Après une sélection conforme à la loi Sapin, encadrée par la DGCCRF (répression des fraudes), la SAUR a été retenue fin 2024 avec une note financière de 16/20 contre 14/20 pour Suez et Veolia. Le nouveau contrat est rentré en application au 1er janvier 2025.

#### **Analyse du prix de l'eau : pourquoi une hausse ?**

##### **1. Nouvelles redevances étatiques (Agence de l'Eau Seine-Normandie) :**

- À partir de 2025, l'État introduit deux nouvelles redevances : une sur l'eau potable, une sur l'assainissement.

- Ces redevances sont fondées sur le principe "l'eau paie l'eau", les taxes seront intégrées à la facture des usagers.
- Leur niveau dépendra de la performance des services (rendement des réseaux, conformité des stations). En cas de mauvais résultats, elles pourraient atteindre jusqu'à 2 €/m<sup>3</sup> supplémentaires.
- En 2025, seule la part fixe de la performance des services s'appliquera (environ 0,10 €). La part variable interviendra à partir de 2026, calculée sur les performances de l'année N-2 (soit 2024).

## 2. Harmonisation tarifaire sur tout le territoire CAPM :

- Pour donner suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes (2014) et à l'obligation légale d'harmonisation, les anciens écarts de prix entre communes sont supprimés.
- Le tarif de la Délégation de Service Public est désormais identique sur tout le périmètre, assurant un même niveau de service pour tous. A l'exception de la Ville de Meaux et de Nanteuil-lès-Meaux qui sont en régie d'exploitation direct hors DSP.

## 3. Coûts liés à l'amélioration de la performance :

- Le cahier des charges impose des engagements de performance élevés (rendement, qualité, inspections), nécessaires pour éviter les pénalités maximales de l'agence de l'eau Seine & Normandie (AESN).
- Un service plus performant implique mécaniquement un coût d'exploitation plus élevé.

## 4. Retards d'investissement à rattraper :

- Les réseaux sont anciens (40 à 50 ans), et un sous-investissement historique justifie un rattrapage urgent.
- La part de la Direction de l'eau et de l'assainissement (DEA), (0,15 €/m<sup>3</sup>) est destinée à financer ces chantiers structurants.

## Zoom sur Trilport : une situation spécifique :

- Ancien tarif (2024, Veolia) : 3,48 €/m<sup>3</sup> (HT eau + assainissement).

CONTRAT COMMUNE	Collectivité		Délégataire		AU 01/01/2024 TOTAL HT HORS Red & AESN	AESN / VNF	TOTAL HT	TOTAL TTC
	Abonnement	Variable	Abonnement	Variable				
Trilport (Vte)		0,2000 €	70,2300	0,8976 €	1,6829 €	0,3801 €	2,0630 €	2,1764 €
Trilport (Rjt)		0,3373 €	12,3200	0,7924 €	1,2324 €	0,1850 €	1,4174 €	1,5591 €
							3,48 €	3,74 €

En bleu l'eau potable et vert l'assainissement.

- Nouveau tarif (2025, SAUR) : 5,4002 €/m<sup>3</sup> HT (HT eau + assainissement).
- Augmentation : +1,92 €/m<sup>3</sup>. HT.

### **Facteurs aggravants :**

- Rendement du réseau très faible, le plus mauvais du périmètre, inférieur aux seuils réglementaires.
- Alimentation en eau : 90% par l'usine de Meaux. **Trilport possède 2 puits : un abandonné, l'autre chargé en nitrates/pesticides nécessitant une dilution.**
- Un investissement de 4 M€ serait nécessaire pour rendre la commune autonome en eau potable.

### **Facturation et relation client : la transition Veolia → Saur :**

#### **Problèmes de facturation :**

- Retard de transmission des relevés réels par Veolia (données envoyées en mars 2025).
- Les premières factures SAUR sont parfois basées sur des estimations erronées, avec des mensualités très variables.
- La SAUR procédera à un ajustement après la réalisation des relevés réels (contractuellement deux fois par an).

#### **Exemple concret :**

Un usager a vu sa mensualité passer de 42€ à 90€ à la suite d'une estimation surévaluée. Ce montant sera régularisé après avoir effectué le relevé.

#### **Relevé des compteurs :**

- **Il est bien prévu de la télérelève.**
- 2 relevés par an seront effectués.

#### **Service clientèle SAUR :**

- Une Agence physique est ouverte à Mareuil-lès-Meaux (sans RDV le matin, sur RDV l'après-midi) 834 rue Charles de Gaulle à Mareuil-Lès-Meaux.
- Une chargée de clientèle dédiée à la CAPM, avec deux agents formés spécifiquement.
- Ce dispositif de proximité est une exigence contractuelle de la DSP.